

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 6 décembre 2021

**N° CD-2021-8-11-1**

**N° applicatif 2736**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

### **Service instructeur**

Service grands projets Nord

### **Service consulté**

## **RESTRUCTURATION DU COLLÈGE KATIA ET MAURICE KRAFFT A ECKBOLSHEIM PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)**

Résumé : Le Conseil départemental du Bas-Rhin a affirmé, en Séance plénière du 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), du 25 juin 2018 (délibération n° CD/2018/022) et du 13 décembre 2018 (délibération n° CD/2018/089) son engagement fort pour construire l'avenir des collégiens bas-rhinois en adoptant une stratégie globale : "Actions Educatives et Collèges". Ce plan prévoit de mener des opérations d'envergure dans certains collèges publics du département (Plan pluriannuel d'Investissement /PPI).

A ce titre, le programme technique détaillé des travaux de restructuration du collège « Katia et Maurice Krafft » à Eckbolsheim a été approuvé en Commission permanente du 10 février 2020 (délibération n° CP/2020/080).

Le présent rapport propose au Conseil départemental d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) ainsi que le budget prévisionnel.

Le principe d'une restructuration profonde du collège Katia et Maurice Krafft a été décidé par l'Assemblée plénière du le Conseil Départemental du Bas-Rhin lors de sa session du 13 décembre 2018 (délibération n° CD/2018/089). Elle vise d'une part à offrir aux collégiens et à la communauté éducative de meilleures conditions d'apprentissage et d'enseignement, et d'autre part à engager les premières mesures immobilières permettant de répondre à la progression constante et forte des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré. Dans le cadre des orientations adoptées par le Conseil départemental lors de cette session, ce collège doit, notamment, être exemplaire en termes de développement durable et de transition énergétique.

A ce titre, le périmètre de l'opération de restructuration du collège « Katia et Maurice Krafft » à Eckbolsheim et le budget alloué ont été approuvés par la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 10 février 2020 (Délibération n° CP/2020/080 – approbation du programme technique détaillé).

Il est proposé de présenter le résultat des études de conception et plus précisément de l'Avant-Projet Définitif qui découle de cette approbation.

Le collège « Katia et Maurice Krafft », d'une capacité de 400 élèves, est composé de 3 bâtiments construits de 1964 à 1978 représentant une surface utile d'environ 2 775 m<sup>2</sup>.

Le collège actuel présente des problématiques sur le plan fonctionnel, les bâtiments existants ne répondent plus aux normes règlementaires de sécurité-incendie, d'accessibilité et ils ne sont pas isolés thermiquement ce qui ne permet pas d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs les espaces ne répondent plus aux besoins pédagogiques : la capacité d'accueil de l'actuel collège est inadaptée et celui-ci est en sureffectif depuis de nombreuses années.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le collège « Katia et Maurice Krafft » à Eckbolsheim a accueilli 434 élèves. Le travail sur la carte scolaire montre un besoin de 600 places à moyen terme, selon les données démographiques actuelles et les projets immobiliers à venir sur Eckbolsheim et Wolfisheim. Le nombre d'élèves pourrait encore augmenter dans des projections à long terme (+ 330 élèves à l'horizon 2035).

Enfin, il n'y a pas de demi-pension *in situ*.

Afin de remédier à l'ensemble de ces dysfonctionnements et de répondre aux différentes réglementations en vigueur (AdAP, sécurité incendie...), il a été décidé de construire un nouveau collège sur le site du collège existant.

#### **Les objectifs de l'opération sont les suivants :**

- construction d'un collège 600 BEPOS avec une réserve foncière pour 200 élèves supplémentaires ;
- construction d'une demi-pension pour 250 élèves avec production ;
- construction de 4 logements ;
- création d'un parking de 50 places pour le collège ;

#### **Le projet permettra également :**

- de faire du collège un collège exemplaire en matière de développement durable d'un point de vue architectural et pédagogique pour permettre aux jeunes générations de se familiariser et de mieux comprendre les enjeux de notre société actuelle ;
- d'intégrer la notion de collège ouvert : le collège de demain doit être un équipement de quartier au service de la commune et des associations de son territoire. L'approche architecturale permettra un usage multiple (multiples fonctions, multiples utilisateurs) du collège avec des conditions d'accès et de sécurités particulières ;
- de prendre en compte les nouveaux modes d'enseignement et de travail (classes inversées, usage du numérique, modularité des locaux, travail collaboratif, tiers lieux ouverts aux partenaires,...) ainsi que le mobilier adapté.

**Après analyse du dossier d'Avant-Projet Définitif**, ce projet est conforme aux attentes techniques, fonctionnelles et budgétaires du Maître d'Ouvrage et des usagers. Il a été présenté à la Direction du collège le 19 octobre 2021.

Pour cette opération, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre KL Architectes (architecte mandataire) pour un montant de 2 130 181,20 € TTC, il a été notifié le 25 janvier 2021.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 pour une livraison en 2024 pour le collège et 2025 pour la demi-pension.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à **13 153 000 € HT** (valeur juillet 2021).

Le coût global prévisionnel de l'opération incluant les études de conception, les diagnostics, les prestations intellectuelles, et frais annexes, s'élève à 17 100 000 € HT soit **20 520 000 € TTC**.

Cette dépense est inscrite au budget de la manière suivante :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP
COLLEGE002 2019/14	COLLEGE ECKBOLSHEIM RECONSTRUCTION	19 530 000 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'autoriser le lancement des travaux de restructuration du collège « Katia et Maurice Krafft » à Eckbolsheim ;
- D'approuver l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège « Katia et Maurice Krafft » à Eckbolsheim, dont la synthèse est jointe en annexe au présent rapport ;
- D'approuver le nouveau coût prévisionnel des travaux pour un montant 13 153 000 € HT (valeur juillet 2021) ;
- D'approuver le nouveau coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 20 520 000 € TTC, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération. Les crédits seront prélevés sur l'opération P1990006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY